Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_137-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-137

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 16 novembre 2023)

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : POLITIQUES CONTRACTUELLES - LE PRÉAU, CENTRE D'ART ET DE CULTURE – phase 2 – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

L'extension du Préau a pour ambition de concourir à la vitalité sociale et culturelle et à l'attractivité de la vallée d'Ossau. Ce nouveau projet veut impulser une dynamique et animer le territoire en direction d'un public diversifié.

Les objectifs en sont définis comme suit :
- Poursuivre le rayonnement culturel de la vallée d'Ossau par une programmation concertée et/ou partagée avec les territoires voisins
- Favoriser la créativité des acteurs locaux, fondée sur la vitalité du tissu associatif en proposant un lieu d'accueil pour les répétitions et créations amateurs et participer à la transversalité des disciplines.
- Favoriser la création artistique et accompagner l'émergence de nouveaux talents supra locale et régionale de Nouvelle-Aquitaine par la diffusion ou l'accueil en résidence.
- Favoriser les échanges entre le monde associatif, les milieux culturels et artistiques et les habitants de la vallée en tant qu'outil de médiation culturelle.
- Développer l'offre d'éducation artistique et culturelle auprès des différents publics visant à l'égalité des chances pour les habitants et l'égalité d'accès aux services et à la culture. Le Préau sera un support pour la qualité de l'offre d'activités périscolaires.
- Promouvoir la culture et le patrimoine ossalois, visant tous les publics, le jeune public, les familles, avec un partage intergénérationnel- notion d'identité culturelle
- Créer une vitrine culturelle clairement identifiée auprès des habitants et une mise en tourisme de la vitalité de la vallée d'Ossau.
- L'ambition de la politique culturelle étant, à terme, de mettre en place un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle.
-

Le centre d'art et de culture se veut être un équipement complémentaire aux équipements culturels déjà existants sur le territoire et ses alentours proches, avec une capacité de 80 à 100 personnes selon les configurations avec un rayonnement local (accueil et accompagnement de la création artistique amateur), Haut béarnais (programmation et diffusion de la scène locale, notamment les premières diffusions pour permettre aux artistes de tester la confrontation au public) et départemental (mise en lumière des artistes auprès des professionnels de la culture).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D2023_137-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT	%
Travaux + MO	**450 000 €**	DETR 2023 (*attribuée*)	**116 100 €**	**25,80%**
		MSA - AAP Grandir en milieu rural (*attribuée*)	**10 000 €**	**2,22%**
		CD64 – APP projets structurants (*à solliciter*)	**67 500 €**	**15,00%**
		Région - Equipements culturels (*à solliciter*)	**66 400 €**	**14,76%**
		Fonds Européens FEDER (*sollicité*)	**100 000 €**	**22,22%**
		AUTOFINANCEMENT	**90 000 €**	**20,00%**
TOTAL	**450 000 €**	**TOTAL**	**450 000 €**	**100,00%**

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- APPROUVE le projet d'investissement sur la base du coût d'objectif de 450 000 euros HT ;

- ARRETE le plan de financement du projet comme indiqué ci-dessus ;

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires suivants ;
- Département des Pyrénées-Atlantiques – appel à projet équipements structurants ;
- Région Nouvelle-Aquitaine – équipements culturels ;
- FEDER programmation 2023-2027 Montagne béarnaise.

Communauté de communes 64260 ARUDY Pour copie conforme

Le Président

Jean-Paul CASAUBON